

Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

Déclaration du groupe des Professions libérales

Le travail qui vient d'être présenté dresse un examen exhaustif des pôles de compétitivité qui s'appuie :

- sur les fondements historiques du concept,
- qui analyse ensuite l'ensemble des enjeux,
- qui formule enfin des préconisations.

Ce rapport s'inscrit d'une part dans une réflexion plus générale sur l'industrie que la section des activités économiques a choisie de mener en 2017, et d'autre part, dans le calendrier même du développement des pôles de compétitivité dont la troisième phase s'achève cette année.

La réflexion prend donc un intérêt particulier alors que va s'ouvrir en 2018, une phase de développement qui s'avère décisive.

Deux éclairages particuliers peuvent compléter utilement notre réflexion commune.

Premier éclairage : la politique de l'innovation.

Les expériences réussies dans les principaux clusters étrangers reposent sur leur capacité à mettre en synergie la science et les universités comme apporteurs de connaissances innovantes.

Élargir les frontières disciplinaires afin de grouper des chercheurs de disciplines différentes est un facteur aujourd'hui reconnu d'innovation.

Cet élargissement des disciplines donnerait le signal d'une coopération plus intense entre la recherche, l'enseignement supérieur, et l'entrepreneuriat, permettant aux laboratoires de « R et D » de s'appuyer de façon plus forte sur les doctorants, les chercheurs publics et les universitaires, et les professionnels libéraux, Consultants, experts comptables ou avocats.

Ce brassage, des connaissances et des compétences, favoriserait l'innovation.

Un second éclairage concerne l'irrigation des territoires.

Le rapport note, à juste raison, que le maillage est concentré sur « les principales régions économiques ».

Cette observation doit être complétée. En effet, sur la carte des 71 pôles existant en 2014, on n'en comptait que deux dans le quadrilatère : Orléans, Bordeaux, Toulouse, Dijon.

Le pôle de Clermont-Ferrand, avec « céréales vallées » et celui de Limoges dédié à la porcelaine.

Ce sont ainsi 17 départements, représentant plus de 20 % du territoire national métropolitain, qui sont en dehors de cette marche vers les progrès.

Même si, comme le souligne le rapport, les pôles peuvent rayonner avec un périmètre géographique très large, un rééquilibrage est à prévoir en 2018.

Ces deux observations n'enlèvent rien à la pertinence des projets pour le développement de la recherche et de l'industrialisation : les pôles constituent un socle d'expertise permettant de servir les objectifs d'une « Nouvelle France Industrielle ». Le lancement, en 2015, d'une plateforme de coordination pour l'industrie du futur, préfigure cette dynamique nouvelle.

Votre travail, Monsieur le rapporteur, permet de tracer une trajectoire de propositions faisant entendre la voix du CESE dans le processus de réforme engagé.

Le groupe des professions libérales a voté l'avis.